

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Direction départementale
des territoires
Service Urbanisme Habitat
Atelier d'Urbanisme

Agen, le **16 DEC. 2011**

Affaire suivie par : Bernard Destruhaut
☎ 05 53 69 33 92
Bernard.Destruhaut@lot-et-garonne.gouv.fr
n° 2011 0217

Madame la Présidente,

Vous trouverez, ci-joint, le dossier de « porter à connaissance » établi en application des dispositions des articles L. 121-2 et R. 121-1 du code de l'urbanisme.

J'appelle votre attention sur le rapport de présentation des enjeux de l'État.

La circulaire interministérielle du 1er septembre 2009 rappelle les principaux enjeux gouvernementaux. La sécurité publique, par la prévention des risques naturels et technologiques, la protection et la préservation de l'environnement notamment par la prise en compte des conclusions du Grenelle de l'environnement, le respect du principe de la gestion économe de l'espace et la préservation des zones agricoles présentant un intérêt général sont les priorités pour lesquelles mes services feront preuve d'une vigilance particulière.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes respectueux hommages.

Pour le Préfet,

Le Secrétaire Général



Guillaume QUENET

Madame Françoise LABORDE

Présidente de la Communauté de communes « Bastide et Châteaux en Guyenne »
1 rue des Cannelles
47 150 MONFLANQUIN